

Projet de service MJAGBF 2025/2029 Synthèse

Un projet qui s'inscrit dans les valeurs de l'association :



Créé en 1949, sous le nom de délégation départementale de la tutelle aux prestations sociales, le service MJAGBF dépend du Pôle ASPP. Il intervient auprès des familles, dans le champs de la protection de l'enfance, en visant la satisfaction des besoins fondamentaux des enfants par un soutien actif des parents qui cumulent des difficultés d'ordre matériel, éducatif et financier.

Le siège de l'UDAF est à ARS-LAQUENEXY. Le service MJAGBF est déployé sur 4 sites favorisant un accueil de proximité pour les personnes accompagnées, et permettant une meilleur collaboration avec les partenaires locaux :

ARS-LAQUENEXY - THIONVILLE - FORBACH - SAINT AVOLD

LES MISSIONS DU SERVICE:

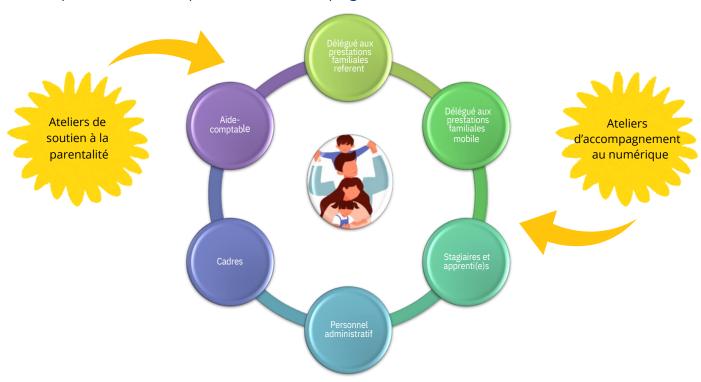
Exercer les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial prononcées par le juge des enfants dans le cadre de la loi du 05/03/2007 réformant la protection de l'enfance.

La MJAGBF permet à un professionnel qualifié de mettre en place un accompagnement social, administratif et budgétaire autour de la gestion des prestations familiales versées à la famille afin qu'elle retrouve une autonomie dans la gestion de son budget et dans son accès aux droits pour répondre aux besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé, à la sécurité et à l'éducation des enfants.



LES PROFESSIONNELS DU SERVICE

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés en continu qui intervient pour et avec les personnes accompagnées :



L'expertise et le relais des différents référents sous le pilotage du délégué aux prestations familiales référent permet d'appliquer la mesure dans toutes ses dimensions.

Le travail collaboratif et le regard croisé des différents intervenants permettent un suivi qualitatif, la continuité de la prise en charge et participent à la bientraitance de la personne bénéficiaire "de la mesure d'aide à la gestion du budget familial".

L'ORGANISATION DU SERVICE

Une organisation structurée par une politique qualité



des procédures et une organisation interne définie



Une organisation sécurisée



des risques identifiés et un contrôle organisé

Une continuité de service assurée



permanences, plannings, remplacements, traçabilité des suivis, un accueil organisé sur site et un suivi des rencontres



Un logiciel métier assurant la traçabilité



centralise les dossiers et les interventions, espace privé accessible aux personnes et à distance



Des équipements au service de la mission



ordinateurs, tablettes, téléphones, véhicules de services



Une écoute attentive

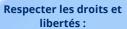


enquêtes de satisfaction, comités d'expression, suivi des réclamations et évènements indésirables, mise en place de plans d'actions visant à l'amélioration continue



LA PLACE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Des principes d'intervention qui visent la promotion de la bientraitance



notice d'information, charte des droits et libertés informer les personnes et leur entourage



Renforcer la citoyenneté :

@teliers numériques, soutien à la parentalité, comités d'expression, sensibilisation





Prévenir la maltraitance:

recueil des réclamations, suivi pluridisciplinaire, regards croisés, contrôle interne, signalement



MESURE JUDICIAIRE D'AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL ET BIENTRAITANCE

Soutenir l'auto-détermination de la personne :

recueillir systématiquement sa parole, projet personnalisé



Coopérer entre acteurs de la protection en associant la personne :

s'appuyer sur le partenariat, l'entourage



Respecter le cadre de la mesure :

DIPC,

ne pas aller au-delà du cadre, formation des professionnels



PLAN D'ACTIONS 2025-2029

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accompagnées, le service MJAGBF a défini des objectifs et des actions à mettre en oeuvre pour la période 2025-2029 à travers 13 axes de travail.

Les personnes accompagnées et l'offre de service



- 1. Renforcer la démarche bientraitance, la prévention de la maltraitance et le questionnement éthique
- 2. Améliorer le repérage et la prévention des risques des personnes accompagnées
- 3. Soutenir la participation des familles en développant des actions favorisant leur inclusion sociale et leur citoyenneté
- 4. Renforcer la place de l'enfant dans l'exercice de la mesure

Les professionnels et les compétences



- 5. Renforcer le soutien aux nouveaux professionnels
- 6. Détecter et prévenir les risques psychosociaux
- 7. Développer des actions pour favoriser les candidatures et l'embauche des délégués aux prestations familiales
- 8. Renforcer le travail collaboratif : délégués aux prestations familiales/secrétaires
- 9. Renforcer le travail collaboratif : délégués aux prestations familiales/aides comptables

L'organisation du service



- 10. Réorganiser la direction du pôle ASPP et le pilotage des activités
- 11. Améliorer la structuration et l'organisation du contrôle interne
- 12. Améliorer le suivi de la démarche qualité et gestion des risques
- 13. Mettre à jour les protocoles d'archivage et traiter les archives numériques